

## Procédure de consultation et révision de l'évaluation

### Aux étudiants et aux professeurs de la FMD,

Par la présente, nous tenons à vous rappeler la procédure à suivre lors de demandes de consultation et de révision de l'évaluation :

#### 1. Consultation de l'évaluation :

Toute demande de consultation d'évaluation doit se faire par courriel au professeur responsable du cours en mettant en CC [Jamil Ahmadi](#), conseiller à la gestion des études. L'étudiant et le professeur responsable doivent convenir ensemble d'un moment pour effectuer cette consultation.

La consultation d'examen est d'une durée maximale de 15 minutes, dont l'objectif est de revoir avec l'étudiant certaines lacunes ou faiblesses, voire certaines questions plus difficiles pour ce dernier. Il n'est en aucun cas possible de revoir l'entièreté de l'évaluation. Aucune copie ne sera remise.

Lors de cette période de consultation, l'étudiant n'aura pas le droit d'avoir de matériel pour prendre des notes.

#### 2. Révision de l'évaluation :

Toute demande de révision de l'évaluation doit se faire par courriel à [Dr Robert Durand](#), vice-doyen aux études et aux affaires étudiantes, en mettant en CC [Chloé Grandjean](#), son adjointe, et ce, au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes. À noter que l'émission des relevés de notes du trimestre :

- Automne 2023 est le 25 janvier 2024
- Hiver 2024 est le 23 mai 2024
- Été 2024 est le 29 août 2024

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le [règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle](#), plus précisément l'*article 9.5 Révision de l'évaluation*.

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle collaboration,